



Conseil d'administration

334^e session, Genève, 25 octobre-8 novembre 2018

GB.334/PFA/INF/4

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

Vue d'ensemble du système d'audit et de contrôle du BIT

Résumé: Dans le présent document, le Bureau donne une vue d'ensemble du système d'audit et de contrôle du BIT ainsi que des ressources humaines et financières dont il dispose, à titre d'information.

Unité auteur: Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

Document connexe: GB.332/PV.

1. Le présent document donne «une vue d'ensemble du système d'audit et de contrôle du BIT et des ressources humaines et financières dont il dispose», conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa 332^e session en mars 2018 ¹, dans le cadre des discussions concernant le rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI) ².

Structure globale du système d'audit et de contrôle

2. Le Bureau dispose d'un système de responsabilité complet, qui englobe ses organes de gouvernance, pour assurer le contrôle de ses activités. Bâti autour de principes bien établis et de bonnes pratiques, ce système reflète le modèle des «trois lignes de maîtrise» qui a été approuvé par le Comité de haut niveau des Nations Unies sur la gestion. La première ligne correspond aux fonctions qui conçoivent et qui pilotent la gestion des risques et les contrôles («gestion opérationnelle»); la deuxième ligne correspond aux fonctions qui assurent le suivi des risques et des contrôles («facilitation et surveillance des contrôles»); tandis que la troisième ligne correspond aux fonctions qui fournissent au Conseil d'administration et à la direction une assurance indépendante de l'efficacité et de l'efficacé du système de contrôle interne («assurance indépendante»). Le Conseil d'administration, le Directeur général et l'équipe de direction jouent un rôle primordial dans ce modèle des trois «lignes», car ce sont eux les principales parties prenantes vers lesquelles chacune de ces «lignes» converge. Qui plus est, par les orientations qu'ils fournissent, ils sont les mieux placés pour veiller à ce que le principe de responsabilisation soit appliqué tout au long des processus de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par le Bureau. Des lignes de maîtrise extérieures au BIT, constituées par le Commissaire aux comptes, le CCCI et le Corps commun d'inspection (CCI), fournissent une assurance supplémentaire.
3. Conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration, le présent document porte essentiellement sur la troisième ligne de maîtrise, notamment sur le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) et les lignes de maîtrise extérieures.
4. Les ressources humaines et financières dont dispose chaque fonction sont présentées dans les sections ci-après sous la forme de coûts directs correspondant aux crédits budgétaires prévus pour la période biennale 2018-19. Ces chiffres sont complétés par une estimation des coûts indirects imputables à la charge de travail et aux activités d'appui associées à chaque fonction et qui ne figurent pas expressément dans le programme et budget.

Comité consultatif de contrôle indépendant

5. En tant qu'instance consultative composée d'experts indépendants nommés par le Conseil d'administration, le CCCI examine l'efficacité des systèmes d'audit, de gestion des risques et de contrôle interne du BIT et donne notamment des avis au Conseil d'administration et au Directeur général sur la qualité et le niveau de la gestion des risques et des contrôles internes. Il présente ses observations et recommandations dans un rapport soumis chaque année pour examen au Conseil d'administration.
6. Le CCCI est composé de cinq membres et se réunit trois fois par an, à raison d'un total de huit jours ouvrables. Il peut compter sur l'appui du personnel du bureau du Trésorier et contrôleur des finances. Le Bureau prend à sa charge les frais de voyage des membres du

¹ Document [GB.332/PV](#), paragr. 665.

² Document [GB.332/PFA/6](#).

CCCI, en sus du versement d'une indemnité journalière de subsistance durant la période de participation aux réunions périodiques ou d'autres missions officielles. Des ressources sont également mises à disposition pour couvrir tous les besoins linguistiques ainsi que les dépenses relatives au processus triennal de sélection.

7. Les coûts directs que représentent les ressources humaines et financières affectées au fonctionnement du CCCI par période biennale se répartissent comme suit:

| Catégories | Services organiques (mois de travail) | Services généraux (mois de travail) | Montant (en dollars E.-U.) |
|-------------------------------------|--|--|-------------------------------|
| Personnel | 12 | 2,4 | 282 000 |
| Autres: | | | |
| - Voyages et services linguistiques | | | 194 000 |
| - Processus de sélection | | | 141 000 |
| Total par période biennale | | | 617 000 |

8. En outre, le CCCI a des contacts réguliers avec des hauts fonctionnaires du BIT durant ses réunions ou dans l'intervalle. Le montant estimatif des coûts indirects que représentent ces contacts, en termes de temps de travail, est indiqué ci-après, sur une base biennale:

| Catégorie | Services organiques (mois de travail) | Services généraux (mois de travail) | Montant (en dollars E.-U.) |
|-------------------------------|--|--|-------------------------------|
| Temps de travail du personnel | 4 | Sans objet | 138 000 |

Commissaire aux comptes

9. Le Commissaire aux comptes effectue des audits conformément au chapitre IX du Règlement financier du BIT et au mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes joint au Règlement. Ces audits sont effectués suivant les normes communes de vérification du Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies. Le Commissaire aux comptes effectue également un audit annuel en vue de vérifier l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public.
10. A sa 323^e session en mars 2015, le Conseil d'administration a désigné le Président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines (COA) comme Commissaire aux comptes de l'OIT pour les exercices financiers 2016-17 et 2018-19. Le Commissaire aux comptes suit une approche fondée sur les risques pour procéder à l'audit des états financiers de l'OIT. Il présente deux rapports pour approbation par le Conseil d'administration et soumission à la Conférence internationale du Travail: le rapport de l'auditeur indépendant et un rapport détaillé.
11. Le coût direct de l'audit externe et des services sous-traités s'élève à **1 067 000 dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.)** par période biennale.
12. Le Commissaire aux comptes mène des travaux au siège de l'OIT et auprès de certains bureaux extérieurs lors de l'audit intermédiaire et de l'audit de fin d'exercice. Les fonctionnaires chargés de la gestion financière ainsi que d'autres unités compétentes au siège et dans les régions collaborent activement avec le Commissaire aux comptes afin de lui fournir les documents et les données demandés, de répondre aux questions, de discuter des observations formulées et de donner suite aux recommandations de l'audit. Le temps

consacré à ces tâches est considéré comme un coût indirect, dont le montant estimatif est indiqué ci-après, sur une base biennale:

| Catégorie | Services organiques (mois de travail) | Services généraux (mois de travail) | Montant (en dollars E.-U.) |
|-------------------------------|--|--|-------------------------------|
| Temps de travail du personnel | 30 | 12 | 875 000 |

Bureau de l'audit interne et du contrôle

13. L'IAO assume une fonction de contrôle indépendant, prévue à l'article 30 *d*) du Règlement financier du BIT. Les responsabilités du Chef auditeur interne et les règles régissant l'audit interne sont définies au chapitre XIV des Règles de gestion financière. La Charte de l'audit interne décrit plus en détail la mission, le mandat et les responsabilités de l'IAO dans le cadre réglementaire de l'OIT. L'IAO permet d'établir, par voie d'audit interne, d'inspection et d'investigation, l'adéquation et l'efficacité du système interne de contrôle, de gestion financière et d'utilisation des actifs de l'Organisation. Il a pour objet de donner l'assurance relative que les activités ont contribué à la réalisation des buts et objectifs de l'Organisation. Ses activités permettent au Directeur général et au Conseil d'administration du BIT de disposer d'une évaluation indépendante et objective – moyennant l'examen des systèmes, processus, fonctions, programmes et activités de l'Organisation – de l'adéquation et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en place. L'IAO mène ses activités conformément aux normes internationales d'audit interne promulguées par l'Institut de l'audit interne.
14. En plus de ses travaux d'audit, l'IAO conduit des enquêtes en cas d'allégations de fraude, de présomption de fraude ou de tentative de fraude, ainsi que de fautes commises en matière financière ou administrative et d'autres irrégularités. Il n'est pas tenu compte de ces activités dans le présent document.
15. Le Chef auditeur interne remet chaque année au Directeur général un rapport de synthèse dans lequel il récapitule les enquêtes et audits réalisés et présente ses principales conclusions et recommandations, rapport qui est soumis pour discussion et orientation au Conseil d'administration à sa session de mars.
16. Les coûts directs que représentent les ressources humaines et financières affectées au fonctionnement de l'IAO sont couverts à hauteur de 80 pour cent par le budget ordinaire et pour le reste par des ressources extrabudgétaires. Ils sont indiqués ci-après, sur une base biennale:

| Catégories | Services organiques (mois de travail) | Services généraux (mois de travail) | Montant (en dollars E.-U.) |
|--|--|--|-------------------------------|
| Personnel (activités d'audit) | 84 | 19,2 | 1 953 000 |
| Autre (voyages, communications, sous-traitance de l'audit, etc.) | | | 522 000 |
| Total par période biennale | | | 2 475 000 |

17. En outre, le temps de travail et les activités menées à l'échelle du Bureau pour donner suite aux recommandations issues de l'audit interne et aux conclusions des enquêtes représentent les coûts indirects suivants:

| Catégorie | Services organiques (mois de travail) | Services généraux (mois de travail) | Montant (en dollars E.-U.) |
|-------------------------------|--|--|-------------------------------|
| Temps de travail du personnel | 23 | 13 | 654 000 |

Corps commun d'inspection

18. Le CCI est l'organe de contrôle extérieur indépendant du système des Nations Unies mandaté pour conduire des évaluations, des inspections et des enquêtes à l'échelle du système. Le Conseil d'administration avait décidé que l'OIT participerait au système d'inspection des Nations Unies à compter de la création du CCI en 1968³. Le CCI a pour mandat d'examiner les questions interdisciplinaires et d'intervenir en tant qu'agent du changement dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il œuvre en faveur de l'efficacité de la gestion et de l'administration, ainsi qu'à la promotion d'une plus grande coordination, à la fois entre les institutions des Nations Unies et avec d'autres organes de contrôle interne et externe. Ses rapports visent à recenser les pratiques optimales, à proposer des repères et à faciliter l'échange d'informations dans l'ensemble du système. Le CCI a notamment pour mission «d'aider les organes délibérants des organisations participantes à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle de la manière dont les secrétariats gèrent les ressources humaines, financières et autres»⁴.
19. Le Département de la programmation et de la gestion stratégiques (PROGRAM) remplit la fonction de coordonnateur du BIT pour les questions concernant le CCI. Il travaille en coordination avec d'autres départements et bureaux compétents sur le programme de travail du CCI, les examens au cas par cas et la mise en œuvre des recommandations du CCI à l'échelle du Bureau. Le Conseil d'administration est saisi chaque année d'un rapport d'information sur les rapports et les lettres d'observations publiés par le CCI l'année précédente et sur la suite donnée à ses recommandations par le BIT.
20. Le coût direct du CCI correspond à la contribution de l'OIT aux activités cofinancées du système des Nations Unies. Il s'élève à **325 000 dollars E.-U.** par période biennale.
21. Le montant estimatif des coûts indirects que représente le temps de travail passé à coordonner les activités du CCI et à y participer est indiqué ci-après:

| Catégorie | Services organiques (mois de travail) | Services généraux (mois de travail) | Montant (en dollars E.-U.) |
|-------------------------------|--|--|-------------------------------|
| Temps de travail du personnel | 8 | Sans objet | 222 000 |

³ Procès-verbaux de la 170^e session du Conseil d'administration, p. 43.

⁴ Voir <https://www.unjiu.org/fr/content/propos-du-corps-commun-dinspection>.

Résumé

22. Le tableau ci-après récapitule les coûts des différents éléments du système d'audit et de contrôle du BIT présentés ci-avant.

| Fonctions | Coûts directs (en dollars E.-U.) | Coûts indirects (en dollars E.-U.) | Total (en dollars E.-U.) |
|--|--|--|------------------------------------|
| Comité consultatif de contrôle indépendant | 617 000 | 138 000 | 755 000 |
| Commissaire aux comptes | 1 067 000 | 875 000 | 1 942 000 |
| Bureau de l'audit interne et du contrôle | 2 475 000 | 654 000 | 3 129 000 |
| Corps commun d'inspection | 325 000 | 222 000 | 547 000 |
| Total par période biennale | 4 484 000 | 1 889 000 | 6 373 000 |